

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 mars 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 45.239.652 dinars et un résultat net de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014 de 398.620 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2014 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Les charges de l'exercice 2013 ne prennent pas en compte des agios débiteurs figurant sur le relevé bancaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour un montant de 5 369 dinars. Le gestionnaire a contesté la réalité de ces agios auprès de la Banque de l'Habitat par une réclamation notifiée par mail en date du 13 février 2013. Toutefois, cette réclamation demeure sans suite à ce jour. La prise en compte éventuelle de ces charges pour le calcul de la valeur liquidative du 31 mars 2014 aurait pour effet de minorer cette dernière de 12 millimes.

Par ailleurs, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT n'a pas procédé à l'estimation et l'abonnement des charges relatives aux frais de conseil et d'assemblée. La prise en compte éventuelle de ces charges sur la base d'une estimation basé sur l'exercice 2013 aurait pour effet de minorer la valeur liquidative du 31 mars 2014 de 3 millimes.

L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'année 2014 se fait sur la base des honoraires de l'exercice 2013. Toutefois, l'estimation annuelle des dits honoraires a été majorée de 32 319 Dinars. En conséquence, les charges du premier trimestre sont majorées de 7 969 Dinars ce qui a eu pour effet de minorer la valeur liquidative au 31 mars 2014 de 18 millimes.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 12,24% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 mars 2014, 87,57% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie et des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

BILAN

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	39 614,276	37 959,233	40 897,983
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 947,707	2 714,256	1 046,245
b - Obligations et Valeurs assimilées		37 666,569	35 244,977	39 851,738
c - Autres Valeurs		-		
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 625,376	16 941,249	3 726,550
a - Placement monétaires	3-3	3 030,782	11 022,466	3 522,897
b – Disponibilités	3-11	2 594,594	5 918,783	203,653
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		45 239,652	54 900,482	44 624,533
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	93,873	115,059	103,266
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	46,279	20,222	36,235
TOTAL PASSIF		140,152	135,281	139,501
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	43 162,625	52 502,713	42 939,799
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 936,875	2 262,488	1 545,233
a - Sommes distrib. des exercices antérieurs		1 552,694	1 848,044	0,403
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		384,181	414,444	1 544,830
ACTIF NET		45 099,500	54 765,201	44 485,032
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		45 239,652	54 900,482	44 624,533

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01er Janvier au 31 mars 2014

(Unité: 1000 TND)

		Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
	Notes			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	440,875	381,162	1 780,622
a - Dividendes		-	-	28,724
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		440,875	381,162	1 751,898
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	61,061	168,675	463,918
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		501,936	549,837	2 244,540
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	93,873	115,059	425,088
REVENU NET DES PLACEMENTS		408,063	434,778	1 819,452
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	24,940	18,736	83,795
RESULTAT D'EXPLOITATION		383,123	416,042	1 735,657
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1,058	-1,598	- 190,827
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		384,181	414,444	1 544,830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1,058	1,598	190,827
* Variation des +/- values potentielles sur titres *		13,025	15,383	- 5,379
* +/- values réalisées sur cession des titres *		2,472	26,494	51,738
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		398,620	457,919	1 782,016

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres ».

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Janvier au 31 mars 2014

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation			
<i>a - Résultat d'exploitation</i>	383,123	416,042	1 735,657
<i>b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres*</i>	13,025	15,383	- 5,379
<i>c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres*</i>	2,472	26,494	51,738
<i>d - Frais de négociation de titres</i>	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-	1 648,073
AN 3 - Transaction sur le capital			
<i>a - Souscriptions</i>	1 391,721	31 369,255	42 393,510
<i>* Capital</i>	1 337,900	30 192,100	40 879,600
<i>* Régularisation des sommes non distrib.</i>	-0,419	-25,844	- 31,519
<i>* Régularisations des sommes distrib.</i>	54,240	1 202,999	1 545,429
<i>* Droits d'entrée</i>			
<i>b - Rachats</i>	1 175,873	30 523,197	51 503,645
<i>* Capital</i>	1 130,500	29 371,800	49 631,500
<i>* Régularisation des sommes non distrib.</i>	-0,349	-24,343	- 34,821
<i>* Régularisation des sommes distrib.</i>	45,722	1 175,740	1 906,965
<i>* Droits de sortie</i>			
VARIATION DE L'ACTIF NET	614,468	1 303,977	- 8 976,192
AN 4 - Actif Net			
<i>a - En début de période</i>	44 485,032	53 461,224	53 461,224
<i>b - En fin de période</i>	45 099,500	54 765,201	44 485,032
AN 5 - Nombre d'actions			
<i>a - En début de période (mille actions)</i>	429,598	517,117	517,117
<i>b - En fin de période (mille actions)</i>	431,672	525,320	429,598
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	103,550	103,383	103,383
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	104,476	104,251	103,550
TAUX DE RENDEMENT	0,89%	0,84%	3,56%

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- valeurs potentielles sur titres » au lieu de « +/- valeurs réalisées sur cession des titres ».

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2014

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **39.614.276** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.340.436	31,70%	31,80%	
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	4.993.907	11,04%	11,07%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.346.529	20,66%	20,72%	
Titres émis par des sociétés	294.000	22.792.446	23.326.133	51,56%	51,72%	
Amen BANK 2011-1	20.000	1.600.000	1.640.003	3,63%	3,64%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	366.600	374.613	0,83%	0,83%	-
ATL 2010-1	5.000	200.000	205.408	0,45%	0,46%	BBB
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.102.540	4,65%	4,66%	BBB(tun)
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	510.809	1,13%	1,13%	BBB(tun)
ATTIJARI BANK 2010	13.000	742.846	749.723	1,66%	1,66%	
BH 2009	5.000	423.000	427.472	0,94%	0,95%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	1.000.000	1.041.284	2,30%	2,31%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	1.000.000	1.039.342	2,30%	2,30%	BBB-
CHO 2009	2.000	150.000	151.699	0,34%	0,34%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	800.000	814.043	1,80%	1,80%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	320.000	332.877	0,74%	0,74%	A BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	733.200	733.967	1,62%	1,63%	
STB sub 2011	30.000	2.142.600	2.160.934	4,78%	4,79%	
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	300.000	300.101	0,66%	0,67%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	400.000	406.362	0,90%	0,90%	BBB+
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	1.600.000	1.616.791	3,57%	3,58%	BBB+

EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.514.959	5,56%	5,58%	BBB
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.800.000	1.854.183	4,10%	4,11%	
EO UIB 2012-1	20.000	1.714.200	1.733.373	3,83%	3,84%	
AIL 2013-1	15.000	1.500.000	1.570.192	3,47%	3,48%	A+(tun)
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.045.458	2,31%	2,32%	-
OPCVM	18.795	1.933.145	1.947.707	4,31%	4,32%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	18.795	1.933.145	1.947.707	4,31%	4,32%	-
Total du portefeuille-titres		38.925.591	39.614.276	87,57%	87,84%	

La valeur des BTA au 31/12/2013 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 14.076Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **1.666.918 Dinars**.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **440.875 DT** pour la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 1/01/2014 au 31/03/2014	Du 1/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des BTA	151.842	156.276	626.411
Revenues des OPCVM	0	-	28.724
Revenus des obligations	289.033	224.886	1.125.487
Total	440.875	381.162	1.780.622

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **3.030.782 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% actif	Emetteur	Garantie
<i>Billet de trésorerie SH El Kantaoui</i>	2.000.000	2.031.200	4,49%	SH El Kantaoui	BH
<i>CD260314/050414 BH</i>	499.403	499.761	1,10%	BH	
<i>CD250314/040414 BH</i>	499.403	499.821	1,10%	BH	
Total	2.998.806	3.030.782	6,70%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014** un montant de **61.061 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 1/01/2014 au 31/03/2014	Du 1/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
<i>Intérêts des placements à termes</i>	3.907	-	6.827
<i>Intérêts des billets de trésoreries</i>	48.582	104.184	350.039
<i>Intérêts des certificats de dépôts</i>	8.572	64.491	107.052
Total	61.061	168.675	463.918

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2013** au **31-03-2013** se détaillent ainsi :

Libellé	2014	2013
Capital initial au 1er Janvier		
Montant	42.939.799	51.642.038
Nombre d'actions	429.598	517.117
Nombre d'actionnaires	714	813
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	1.337.900	30.192.100
Régul. des sommes non distribuables	-419	-25.844
Nombre d'actions émises	13.379	301.921
Rachats effectués		
Montant (nominal)	1.130.500	29.371.800
Régul. des sommes non distribuables	-349	-24.343
Nombre d'actions rachetées	11.305	293.718
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres *	13.025	15.383
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres*	2.472	26.494
Frais de négociation	-	-
Capital au 31 Mars		
Montant	43.162.625	52.502.713
Nombre d'actions	431.672	525.320
Nombre d'actionnaires	702	789

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres ».

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **31-03-2014** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	1.545.234	7.460	1.552.694
Sommes distribuables exercice en cours	383.123	1.058	384.181
Total	1.928.357	8.518	1.936.875

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **93.873 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	16.566	20.304	18.223
Rémunération du distributeur à payer	77.307	94.755	85.043
Total	93.873	115.059	103.266

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **46.279 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Etat retenues à la source	15.490	-	15.750
Honoraires du commissaire aux comptes	26.328	15.229	15.551
Redevances CMF à régler	3.577	4.471	3.989
Autres charges AGO amortis	-	-	-
TCL à payer	883	523	945
Total	46.279	20.222	36.235

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire SIFIB BH. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 à 24.940DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevances CMF	11.044	13.537	50.010
Honoraires du commissaire aux comptes	12.457	3.677	22.909
Autres charges AGO amortis	100	100	4.957
T.C.L	1.318	1.421	5.613
Autres charges	21	1	305
Total	24.940	18.736	83.795

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **2.594.594 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Dépôts à vue	2.594.594	5.918.783	203.653
Placements à terme	-	-	-
Total	2.594.594	5.918.783	203.653